

# Caisse maladie dernières nouvelles

## RCAM

PAR PIERRE BLANCHARD

### EXAMENS DE DÉPISTAGE<sup>1</sup>

Les examens de dépistages (improprement appelés « médecine préventive ») font l'objet de discussions depuis que les programmes ont été modifiés par le PMO sur avis du Conseil Médical en juin dernier. Le docteur Bilbao, ancien Président du conseil médical, avait expliqué la raison de ces changements excluant toute motivation financière, sans toutefois convaincre les représentants des Anciens.

Lors du dernier groupe de contact PMO-AIACE, le nouveau Président, le docteur Petra Claes a tenu à représenter les motivations médicales des changements en question.

L'AIACE a présenté un document reprenant les principales récriminations sur la suppression d'examens permettant de dépister les cancers des poumons et de la prostate ainsi que dans une moindre mesure, celui du colon.

Le Docteur P. Claes a expliqué que ces tests ne sont pas des contrôles individuels de patients, mais visent une « population » qui n'est pas à priori à risque. En outre le conseil a tenu compte des derniers résultats scientifiques en matière de dépistage. Ainsi on considère désormais dans les milieux médicaux que les « fausses prédictions » provenant d'examens tels que le « PSA » ou une simple radiographie peuvent créer plus de problèmes que de solutions. En effet des interventions qui ne sont pas nécessaires ou en tout cas qui ne donnent pas de chance de survie plus importante aux patients peuvent même se révéler contreproductives. Par exemple dans le cas de la colonoscopie il est apparu inutile de soumettre l'ensemble d'une population à cet examen invasif comportant toujours un risque.

Les examens actuels programmés dans ce contexte sont donc suffisants du point de vue médical pour dépister d'éventuelles affections graves. Dans ce cadre ils sont remboursés à 100 %.

Par contre, il est de l'intérêt des patients considérés à risque (parents ayant eu un cancer ou d'autres maladies graves comparables) de se soumettre spontanément à des examens plus réguliers et spécifiques permettant de diagnostiquer précocement des maladies graves à un stade permettant de les traiter et souvent de les guérir (voir point ci-dessus).

Les représentants de l'AIACE ont posé de nombreuses questions et constaté que les nouveaux programmes n'offrent pas les mêmes garanties que dans le passé récent. Sur les trois cancers les plus meurtriers, les nouveaux programmes n'offrent aucun examen permettant de les détecter à temps parmi la population des anciens que l'on peut considérer à risque par définition !

Le Docteur Claes a répondu aux questions et promis de retourner devant le Conseil médical du RCAM pour rouvrir le débat sur certains points, dont : la finalité et la périodicité de l'échographie abdominale; les rapports qui devraient faire état des différents organes visualisés, et ne se limiter à vérifier la présence ou l'absence d'anévrismes; certaines

---

<sup>1</sup> Article 72, du statut : ... « Il est porté à 100% en cas de tuberculose, poliomyélite, cancer, maladie mentale et autres maladies reconnues de gravité comparable par l'autorité investie du pouvoir de nomination, ainsi que pour les examens de dépistage et en cas d'accouchement... »

incohérences apparentes entre les programmes de dépistages pour les femmes et pour les hommes.

VOX reviendra donc sur le sujet dès qu'il y aura du nouveau... En attendant chers lecteurs et chères lectrices, ne manquez de passer les examens programmés, mais n'hésitez pas, si votre médecin le demande, à les compléter par d'autres, plus ciblés, qui seront remboursés à 85 %.